

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 AVRIL 2021

JOURNÉE MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : DES PREMIERS CHIFFRES TRÈS ENCOURAGEANTS EN FRANCE POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2021

A l'occasion de la journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et l'Union des Fabricants (Unifab), dévoilent ensemble les premières tendances pour l'année 2021. Des chiffres très encourageants prouvant la mobilisation des entreprises françaises, et en particulier des PME, qui prennent de plus en plus conscience de la nécessité de protéger leurs marques, leurs innovations et leurs designs, afin de lutter plus efficacement contre la présence de faux produits sur le marché, notamment en ligne.

Du côté de l'INPI, le premier trimestre 2021 est très encourageant en termes de nombre de dépôts de titres de propriété industrielle :

- 33 400 marques déposées, soit une hausse de 33 % par rapport au 1^{er} trimestre 2020.
- 3 466 demandes de brevets déposées, soit une hausse de 2,2 %.
- 1 638 demandes de dessins et modèles déposées, soit une hausse de 13 %.

L'Unifab qui, dans sa mission de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle, met en exergue tous les 2 mois le nombre d'annonces illicites en ligne retirées par un échantillon de 20% de ses membres, annonce en ce jour de célébration de la propriété intellectuelle un chiffre record de 6.2 millions entre les mois de février et mars 2021, soit une augmentation de 16,1% par rapport aux résultats recensés entre décembre et janvier derniers.

Ces retraits visent à protéger les consommateurs en proie à tous types d'escroqueries et à préserver l'innovation, ainsi que la création, par la suppression de contenus illégaux qui fleurissent aujourd'hui sur internet. Mis bout à bout le nombre d'annonces atteint plus de 11.4 millions d'annonces de contrefaçon, sur les 4 derniers mois, ce qui inquiète fortement les entreprises et les autorités publiques.

Pour visiter le Musée de la Contrefaçon de l'Unifab en vidéo, cliquez [ici](#)

« Ces chiffres sont un signe très fort et très encourageant. » commente Pascal Faure, Directeur général de l'INPI. *« D'une part ils annoncent une résilience et une excellente capacité de rebond des entreprises françaises face à la crise sanitaire : la reprise ne pourra pas avoir lieu sans l'innovation, les entreprises le savent et s'attèlent visiblement à lancer de nouveaux projets, le nombre de dépôts l'illustre. D'autre part, ces chiffres montrent que, dans un contexte toujours davantage mondialisé, de plus en plus d'entreprises prennent conscience de la nécessité de protéger leurs innovations, leurs marques, leurs designs. Le travail de sensibilisation et d'accompagnement effectué par les équipes de l'INPI et ses partenaires depuis des années, couplé aux importantes réformes de la loi Pacte en matière de propriété intellectuelle mises en œuvre en 2020, sont, semble-t-il, en train de porter leurs fruits. Je me réjouis que la France, et en particulier ses PME, jusque-là en retard par rapport à leurs homologues des grands pays innovants, entre dans le cercle vertueux « innovation-protection-valorisation. »*

« L'heure est à la prise de conscience, la promotion et la défense de la propriété intellectuelle sont au cœur du plan de relance économique de la France et il faut soutenir et aider l'industrie dans ses démarches pour protéger ses créations en luttant contre la présence des faux produits. Les entreprises redoublent d'efforts et de vigilance pour tarir l'offre de faux produits déjà bien présente sur la toile, mais la diffusion est phénoménale sur les plateformes, les réseaux sociaux et même les sites entre particuliers. Les actions de sensibilisation doivent s'intensifier et perdurer dans le temps pour marteler les messages qu'ils soient à destination du grand public ou bien des professionnels » complète Christian Peugeot, Président de l'Unifab.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 56,7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – guichet-entreprises.fr



À PROPOS DE L'UNIFAB

L'Union des Fabricants (Unifab) est l'association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle. Elle regroupe plus de 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité qui s'unissent avec une volonté commune, celle de lutter contre la contrefaçon qui porte atteinte à l'économie, à l'environnement et à la santé et la sécurité des consommateurs.

www.unifab.com

Contact presse INPI : Amaria Lahmri | alahmri@inpi.fr | +33 1 56 65 81 81

Contact presse UNIFAB : Régis Messali | rmessali@unifab.com | +33 1 56 26 14 07 | +33 6 16 89 00 81